

Vie locale

Médecin de permanence le samedi 03 avril 2021 : Dr HAU MIOW FAH - consultations assurées **jusqu'au 12h00 sur rendez-vous uniquement**. Urgences nuit, samedi après-midi, dimanche et jours fériés : appeler le 15 – Pharmacie de garde : composer le 32 37

Mairie : Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (**fermé le jeudi après-midi**). Le service urbanisme reçoit sur rendez-vous en appelant le 02.98.27.94.22.

Ramassage des encombrants : Les services techniques municipaux vont procéder au ramassage des encombrants **le lundi 12 et le mardi 13 avril**. La mairie rappelle que ne sont pas considérés comme objets encombrants : les déchets végétaux, les branchages et les gravats. Pour faciliter le ramassage, les encombrants doivent être mis à proximité de la voie publique la veille du jour de ramassage. **Il ne sera vidé ni cave, ni maison, ni grenier.**

Inscription obligatoire en mairie au plus tard le vendredi 9 avril à 12h, tél : 02.98.27.94.22.

Messes : Dimanche 04 avril à 9h30 à Roscanvel et à 11h à Crozon.

Un chemin de croix aura lieu dans notre église le vendredi 2 avril à 14h30 dans le respect des consignes sanitaires (masque obligatoire).

Crise sanitaire

Accueil dans les écoles de Camaret-sur-Mer : Personnels concernés par le dispositif d'accueil exceptionnel **Sont exclusivement concernés les enfants des personnels soignants et des forces de sécurité intérieure.**

Il s'agit d'accueillir **les enfants des personnels concernés qui n'ont aucune solution de garde alternative** (autre parent en télétravail, grands enfants pouvant surveiller les plus jeunes...)

Aucune autre catégorie de salariés ou de fonctionnaires n'est éligible à ce dispositif exceptionnel justifié par le maintien en état de la chaîne de gestion de la crise sanitaire.

Les parents concernés doivent se signaler dès que possible à la directrice de l'école de manière à ce que l'organisation des pôles d'accueil puisse être réalisée dans les meilleures conditions.

Le service de restauration et la garderie ne seront pas maintenus.

Les enfants ne seront accueillis que sur **présentation d'une attestation sur l'honneur de l'absence de toute solution de garde** et d'un justificatif attestant de l'appartenance à une catégorie prioritaire (carte professionnelle, attestation de l'employeur...).

Ils devront également attester que leur enfant ne soit pas symptomatique. **S'agissant des enfants identifiés comme cas contact ou dont la classe a été fermée du fait du Covid au cours de la semaine écoulée, ils ne seront admis que sur présentation d'une attestation de réalisation d'un test dans les 72 heures précédant le premier jour d'accueil.**

Une vigilance renforcée sera portée au respect des règles de distanciation, en particulier pendant les temps de restauration. Un **test devra être réalisé**, dans un délai de 72 heures préalablement à l'accueil dès le mardi 6 avril, **par les enfants** ayant fait l'objet d'une mesure d'éviction depuis moins de 7 jours. Les parents remettront une attestation sur l'honneur confirmant la réalisation de ce test, son résultat négatif et l'absence de symptômes chez leur enfant. **A défaut, les enfants ne pourront être accueillis.**

Les règles du contact-tracing applicables aux établissements scolaires restent en vigueur mais sont adaptées sur le point suivant :

Les élèves partageant le groupe d'un élève identifié comme cas confirmé devront réaliser un test immédiatement après l'identification du cas confirmé. **Par dérogation au protocole de contact-tracing en milieu scolaire, si le test est négatif, ils pourront être à nouveau accueillis en veillant au strict respect des gestes barrières et en portant un masque chirurgical à partir du CP.** Un nouveau test devra être réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. Entre ces deux tests, l'apparition de symptômes doit conduire à une mise en quarantaine immédiate.

Toutefois, en cas d'apparition d'un variant sud-africain ou brésilien ou en cas de survenue de 3 cas dans un délai de 7 jours, les élèves de la classe concernée sont considérés comme contacts à risque et devront respecter une quarantaine.

Des tests salivaires (pour les élèves de moins de 11 ans) et des tests antigéniques (pour les encadrants et les élèves de plus de 11 ans) seront proposés dans la mesure du possible aux élèves et aux personnels des pôles d'accueil dans le courant de la semaine.

Centre de loisirs : Nous restons dans l'attente des directives. En cas d'ouverture, les inscriptions seront réservées aux familles dont les deux parents travaillent et n'ont pas d'autres moyens de garde.

Elections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales sont prévues les 13 et 20 juin prochain.

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale pour participer à ces scrutins jusqu'au vendredi 7 mai inclus.

Conseil Municipal du lundi 29 mars 2021

Approbation du compte de gestion 2020 du budget de la commune : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur SALLOU, Trésorier, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Commune	Compte de Gestion	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévisions budgétaires totales	2 738 321,37	3 353 898,00	6 092 219,37
	Titres émis	982 160,35	3 275 103,77	4 257 264,12
Dépenses	Prévisions budgétaires totales	2 738 321,37	3 353 898,00	6 092 219,37
	Mandat émis	1 274 303,75	2 906 799,42	4 181 103,17
Résultat de l'exercice		-292 143,40	368 304,35	76 160,95
Résultat N-1		527 151,17	0,00	527 151,17
Résultat de clôture		235 007,77	368 304,35	603 312,12

Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement des Arméries : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget annexe du lotissement les Arméries dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur SALLOU, Trésorier, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Lot Arméries	Compte de Gestion	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévisions budgétaires totales	0,00	37 742,00	37 742,00
	Titres émis	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Prévisions budgétaires totales	0,00	37 742,00	37 742,00
	Mandat émis	0,00	1 500,00	1 500,00
Résultat de l'exercice		0,00	-1 500,00	-1 500,00
Résultat N-1		0,00	-36 239,92	-36 239,92
Résultat de clôture		0,00	-37 739,92	-37 739,92

Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement Les Bruyères : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget annexe du lotissement les Arméries dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur SALLOU, Trésorier, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les Bruyères	Compte de Gestion	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévisions budgétaires totales	123 000,00	132 960,00	255 960,00
	Titres émis	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Prévisions budgétaires totales	123 000,00	132 960,00	255 960,00
	Mandat émis	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		0,00	0,00	0,00
Résultat N-1		0,00	0,00	0,00

Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Port de Plaisance : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget annexe du lotissement les Arméries dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur SALLOU, Trésorier, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Port	Compte de Gestion	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévisions budgétaires totales	1 590 870,29	936 015,85	2 526 886,14
	Titres émis	373 240,87	824 215,72	1 197 456,59
Dépenses	Prévisions budgétaires totales	1 590 870,29	936 015,85	2 526 886,14
	Mandat émis	614 217,86	854 818,78	1 469 036,64
Résultat de l'exercice		-240 976,99	-30 603,06	-271 580,05
Résultat N-1		-605 035,58	46 603,15	-558 432,43
Résultat de clôture		-846 012,57	16 000,09	-830 012,48

N° utiles

Urgence : 112 ou Pompiers : 18 / SAMU : 15 / Gendarmerie : 17 / **Cross Corsen** (secours maritime) : 196

Médecins

Dr HAU MIOU FAH 02.98.27.91.35

Dr GEZEGOU 02.98.27.92.55

Dentiste

Mme LARVOR 02.98.27.92.23

Kinésithérapeutes

Rue du Château d'eau 02.98.27.91.49

Place Saint Thomas 02.56.04.80.73 ou 06.82.99.86.16

Des défibrillateurs sont à disposition aux entrées des équipements suivants : salle Saint Ives, camping municipal, capitainerie du Notic et gare maritime.

Infirmiers

Rue du Château d'eau 06.68.63.98.30 ou 02.98.27.98.30

Rue du Chanoine Bossennec 06.77.54.01.36 ou 02.98.27.17.84

Pharmacie

quai Toudouze 02.98.27.90.78

Ostéopathes

G. KERLIDOU 02.98.27.88.83 ou 06.07.87.71.19

N. THOMAS 06.09.98.69.40

PETITES ANNONCES : Urgent : particulier recherche maison ou appartement à louer à l'année à compter d'avril ou début mai, tél 02.98.27.21.208 / Camarétois retraité, privé de jardin, recherche petit terrain de loisir non constructible pour promenade chien avec possibilité de jardinage en location ou éventuellement achat, contact : 06.33.08.61.37 / A vendre : lit de bébé pliant avec matelas 50€, baignoire bébé 10€, matelas en 1,40m 20€ ; 4 chaises en bois Ikea 20€, tél/ 07.49.44.33.16 ou 09.84.51.49.95 / A vendre insert à bois complet avec avaloir : longueur 73cm, hauteur 60cm, profondeur 42cm, très bon état, 400€ et canapé 3 places avec 2 fauteuils, bon état, 120€, tél. 06.12.06.86.20 / A vendre roue de secours neuve pour Dacia Sandero Stepway, 185/65 R 15, 50€, tél. 06.98.89.61.81.